

**ÉCLAIRAGE PUBLIC – AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU – CRÉDIT DE
FR. 178'000.00**

Vu le contrat avec les Services industriels de Genève pour l'entretien et la maintenance de notre réseau d'éclairage public

Vu la délibération 1915 "Optimisation de l'éclairage public et de l'éclairage des stades" du 16 novembre 2010

Vu la délibération 2191 "Éclairage public - remplacements de candélabres - crédit de fonctionnement supplémentaire" du 20 juin 2017

Vu la délibération 2244 "Éclairage public – amélioration et entretien du réseau d'éclairage public" du 13 novembre 2018

Vu la motion M/341 "Limitons la pollution lumineuse à Onex" du 8 octobre 2019

Vu la délibération 2279 "Étude d'optimisation environnementale des installations d'éclairage public" du 10 décembre 2019

Vu la nécessité de remplacer plusieurs candélabres

Vu la modification d'un éclairage suite à un défaut de câble

Vu les autres réparations nécessaires

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui sur 23 conseillers municipaux présents

1. De réaliser l'amélioration et l'entretien du réseau d'éclairage public
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 178'000.00 destiné à ces travaux
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 178'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

Signature :